

Paris, le 25 novembre 1985

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE
CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL
COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL
Neuvième session ordinaire
Siège de l'Unesco, Paris, 2-6 décembre 1985

Point 11 de l'ordre du jour provisoire: Demandes de coopération technique

Costa Rica (demande n° 205.1(3))

Contribution financière pour l'amélioration de l'infrastructure, des transports, l'achat d'équipement de base, les activités relatives à l'éco-développement et à la délimitation des frontières, d'un montant de 20.000 \$, pour les réserves de Talamanca-La Amistad. Ces activités entrent dans le cadre d'un projet à long-terme de développement de ce site du Patrimoine mondial, auquel, de son côté, le gouvernement de Costa Rica accorde une contribution importante. Une demande d'assistance de 20.000 \$ est également présentée pour les activités de formation (ateliers de formation sur place, formation continue sur le site du Patrimoine mondial de Rio Platano, etc.) qui sont associées à ce projet. Le montant total demandé pour 1986 s'élève par conséquent à 40.000 \$.

Panama (demande n° 159.1(3))

Contribution financière pour l'amélioration de l'infrastructure, un programme d'éducation environnementale et des activités relatives à l'appui technique et à la formation des exploitants locaux dans le Parc national de Darien, d'un montant de 40.000 \$. Ces activités entrent dans le cadre d'un projet déjà en cours pour lequel la contribution nationale s'élève à environ 80.000 \$ par an et l'appui bi-national et multi-national à 45.000 \$ par an.

Sri Lanka (demande n° 200.1(1))

La somme de 20.000 \$ demandée au titre du Fonds du Patrimoine mondial est destinée à l'achat d'équipement de base indispensable au Laboratoire archéologique d'Anuradhapura.

Zaïre (demande n° 280.1(1))

Contribution financière à un plan d'ensemble concernant le parc national de la Salonga et portant sur l'amélioration de la protection et le lancement d'un programme de recherche - inventaire de la faune et de la flore, cartographie et surveillance continue. Le montant de 28.000 \$ demandé au Fonds du patrimoine mondial est destiné à l'achat d'équipement pour la station de recherche du Parc (Station de Monkoto) et au financement de séjours de chercheurs zaïrois sur le terrain.

.../..

Demande d'assistance d'urgence

Zaïre (demande n° 136.2(2))

Contribution financière au programme de protection du parc national de la Garamba contre le braconnage du rhinocéros blanc. Ce projet est exécuté avec la collaboration du WWF et de la Société zoologique de Francfort, dont la contribution pour 1986 se montent respectivement à 100.000 \$ (WWF) et 30.000 \$ (SZF). Le montant de 20.000 \$ demandé au Fonds du patrimoine mondial est destiné à l'achat de matériel nécessaire à la mise en oeuvre du projet.